



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

25 AVRIL 2014

1°- ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Désignation des délégués de la Commune aux différents EPCI, Syndicats, organismes intercommunaux et Associations

1.1.1 Délégués au Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants qui siégeront au SYMPAE dont le prochain Comité Syndical. Il s'agit de :

- Jean PRORIOL et Marc MILLION en tant que délégués titulaires
- Jeanine GESSEN et Xavier LIOGIER en tant que délégués suppléants

1.1.2 Délégués au Syndicat des Eaux

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants qui siégeront au Syndicat des Eaux. Il s'agit de

- Jean PRORIOL, Marc MILLION et Xavier LIOGIER en tant que délégués titulaires
- Jeanine GESSEN, Jean Pierre MONCHER et Richard CAUQUIL en tant que délégués suppléants

1.1.3 Délégués à l'EPF-SMAF

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront à l'Établissement Public Foncier – Syndicat Mixte d'Action Foncière d'Auvergne. Il s'agit de

- Jean PRORIOL, délégué titulaire
- Jeanine GESSEN, délégué suppléant

1.1.4 Délégués au Syndicat de Capture des Carnivores Domestiques Errants

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront au Syndicat de Capture des Carnivores Domestiques Errants. Il s'agit de

- Monique SURREL SATRE, délégué titulaire
- Jean Pierre MONCHER, délégué suppléant

1.1.5 Délégués au CNAS

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents le délégué représentant des élus et le délégué représentant des agents qui siégeront au Comité National d'Action Sociale. Il s'agit de

- Monique SURREL SATRE, délégué des élus
- Monique CHAZELLE, délégué des agents

1.1.6 Délégués au Comité de Jumelage

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les trois délégués titulaires qui siégeront au Comité de Jumelage. Il s'agit de :

- Simone BLANCHARD – LIOGIER
- Jean François CHAMPEIX
- Monique BONNET-CASSON

1.1.7 Correspondant défense

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents Blandine PRORIOL en tant que Correspondant défense.

1.1.8 Membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les membres qui siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres et des Marchés Publics. Il s'agit de :

- Jean PRORIOL – Président
- Marc MILLION – Vice Président
- Jeanine GESSEN – Richard CAUQUIL, Xavier LIOGIER – Membres Titulaires

1.1.9 Membres du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les membres qui siégeront au sein du Centre Communal d'Action Sociale. Il s'agit de :

- Jean PRORIOL – Président
- Monique SURREL-SATRE, Xavier LIOGIER, Simone BLANCHARD-LIOGIER, Christophe PEYRARD, Elisabeth LOMBARD, Danielle LANGE, Hélène SOUVETON

1.1.10 Membres de la Commission Communale des Impôts

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les membres de la Commission Communale des Impôts dont le Maire est le Président de droit.

COMMISSAIRES TITULAIRES

	Noms et prénoms	Profession	Adresse	Imposable
01	André GORY	Retraité CFVA	Lioriac	a/b
02	Marc MILLION	Magasinier	Le Cortial Haut	a/b
03	Richard CAUQUIL	Menuisier -Charpentier	Av. Maréchal Leclerc	a/b/c
04	Christophe PEYRARD	Cadre Commercial	Rue du Faubourg	a/b
05	Hervé BARIOL	Magasinier	Lioriac	a/b
06	Xavier LIOGIER	Retraité Salarié CFVA	Le Monteil	a/b/2
07	Dominique FAYOLLE	Commerçante	Place du Marché	a/b/c
08	Jeanine GESSEN	Assistante de Gestion	Le Suc	a/b/c
09	Daniel GIDROL	Retraité EDF	Bransac	a/b/2
10	Jean DOUPLAT	Retraité métallurgie	Lioriac	a/b
11	Jacques VERNAY	Retraité ingénieur	Chevalier	a/b
12	Jean- Claude CHALENCON	Retraité Agriculteur	Le Monteil	a/b/2
13	Marie-France BOUCHARDON	Retraité Commerçante	Le Montillon	a/b
14	Jean Pierre MONCHER	Responsable rayon Fruits et Légumes	Le Verdoyer	a/b
15	Yves BERNAUD	Retraité – Expert comptable	Les Pissoles 499 rue Montaplan – 01800 MOLLON	a/b/1/2
16	Alain OLLIER	Chef d'entreprise	Route de Pont de Lignon	a/b/c

a) Taxe d'habitation – b) Taxe foncière – c) Taxe professionnelle
1) domicilié à l'extérieur de la commune – 2) propriétaire de bois
en gras – commissaires en place

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

	Noms et prénoms	Profession	Adresse	Imposable
01	Jean Michel GAGNE	Retraité CAF	Le Suc	a/b
02	Toussaint MARGERIT	Retraité Agriculteur	Vourze	a/b
03	Gilles JOURDA	Agriculteur	Les Préaux	a/b/2
04	Jean LAURENT	Retraité agriculteur	Combres	a/b/2
05	Véronique CIZERON	Assistante Maternelle	Chazelet	a/b/2
06	Véronique DANCETTE	Sans	Rue des Sausses	a/b
07	Philibert MAGNE	Retraité Commerçant	Confolent	a/b
08	Isabelle CARRET	Secrétaire	Rue des Tilleuls – Chabanou	a/b
09	André Jean CLAVIER	Retraité Commerçant	Le Robert	a/b
10	Michelle ROUX	Retraîtée	Rue des Vivats	a/b/2
11	Laurent GALLIEN	Coiffeur	Villedieu 43810 ROCHE EN REGNIER	a/b/c/1
12	Guy CHALENCON	Retraité Sécurité Sociale	Rue des Pinatons	a/b/2
13	Marcel PERBET	Agriculteur	Brenas	a/b/2
14	Stéphane PRAT	Chef d'entreprise	Brenas	a/b/c/
15	Noëlle CALMARD	Agent de laiterie	Plaine de Piroles	a/b/
16	Odile GARNIER	Retraîtée intendante	Rue des Vivats	a/b

a) Taxe d'habitation – b) Taxe foncière – c) Taxe professionnelle
 1) domicilié à l'extérieur de la commune – 2) propriétaire de bois
en gras – commissaires en place

1.1.1 Délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront au Syndicat d'aménagement de la Loire et de ses Affluents. Il s'agit de

- Jean Pierre MONCHER, délégué titulaire
- Monique SURREL SATRE, délégué suppléant

2^o- AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Contrat de publication annonce recherche médecins

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du départ à la retraite du docteur Yves BALAY et de la construction de la Maison Médicale, la Commune de Beauzac s'est engagée dans la recherche de son remplaçant voire de deux médecins généralistes.

Considérant les nombreuses démarches effectuées auprès des Doyens des universités de Médecine Générale dans le département du Rhône, de la Loire et du Puy-de-Dôme et que ces dernières se sont révélées infructueuses, la Commune a décidé de faire appel à un cabinet spécialisé afin d'optimiser ses recherches. Ainsi deux cabinets ont été contactés et la solution retenue est celle proposée par le Réseau Pro-santé - Macéo Editions. Cet organisme domicilié 11, Boulevard Ornano à PARIS propose une solution multi supports dédiée aux médecins praticiens en milieu hospitalier par le biais de l'InterSyndicat de Praticiens Hospitaliers.

L'INPH est la première organisation intersyndicale des praticiens et regroupe en son sein l'ensemble des statuts des professionnels de médecins, pharmaciens, et odontologistes exerçant à l'hôpital. Elle représente en tout, seize syndicats ce qui permet de cibler le public recherché.

Le Cabinet Réseau Pro Santé – Macéo Editions propose une campagne de publicité et de recherche de deux médecins par la diffusion de notre annonce :

- par un encart dans la « Lettre de l'INPH »,
- par la diffusion sur le site officiel de l'INPH pendant 4 mois,
- par la création d'une page vitrine sur le réseau prosanté.fr,
- par la diffusion massive sur le web via le reseauprosanté.fr
- et un accès à la CVthèques de candidats pendant six mois,

Monsieur le Maire a été autorisé à signer le contrat avec le cabinet Pro-santé –Macéo Editions domicilié 11, Boulevard Ornano à PARIS pour un montant de 4500 € HT après négociation (au lieu de 5 300 € HT) soit 5 400 € TTC.

2.2 Subventions aux associations et organismes extérieurs

Monsieur le Maire a rappelé que le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2014 par délibération en date du 14 Mars dernier. Toutefois, il convient de déterminer le montant affecté à chaque association et organisme extérieur de la commune afin de pouvoir procéder au versement des subventions.

Considérant le climat économique actuel, et la baisse conséquente des dotations versées aux Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder au maintien des subventions définies au budget 2013, sans augmentation particulière. Il a fixé le montant des subventions aux associations sportives conformément à la règle de calcul pré établie soit le nombre de points multiplié par la valeur du point fixé à 5.40 € ainsi que 20% des frais d'arbitrage.

Il est précisé que la subvention allouée sous réserve, à l'association zac strol band, serait au maximum de 2 000 € pour l'année 2013/2014 considérant que cette dernière n'est pas en mesure d'assurer les défilés pour les différentes manifestations, ce qui porte préjudice aux traditions beauzacoises du dimanche de la Vogue qui peut coïncider avec le 8 mai, de la retraite aux flambeaux la veille de vogue et du 14 juillet ainsi que le dimanche matin aux cérémonies officielles. La Commune devra à cet effet faire appel à des fanfares extérieures ce qui implique que la subvention est attribuée sous réserve et d'un montant inférieur à la demande de l'association. Par ailleurs, cette subvention sera versée par tranche, uniquement après chaque manifestation, sur la base de cinq par an, soumise à l'accord de la municipalité. L'Association devra fournir la liste de ses effectifs beauzacois participant régulièrement aux manifestations.

Il a été décidé que la subvention allouée à l'association CinéVasion sera de 200 € pour le fonctionnement et 400 € pour la subvention exceptionnelle pour permettre à cette dernière de financer le matériel de vidéo projection, soit une aide financière globale de 600 €.

Enfin, il a été précisé que l'association « Vie Locale des Remparts » est susceptible d'être intégrée au Comité des Fêtes qui reprendra l'organisation des manifestations de la fête des produits du terroir, de l'animation de Noël et du calendrier de l'avant. Dans l'attente de la confirmation de cette modification statutaire, l'attribution des deux subventions de fonctionnement relatives à l'organisation de cette manifestation est suspendue. Le Comité des fêtes souhaiterait pouvoir autofinancer ces manifestations par le biais de leur trésorerie mais se réserve la possibilité de demander, si besoin, une demande ultérieure de subvention.

Le Conseil a voté les subventions tel que présenté ci-dessous :

SUBVENTIONS COMMUNALES 2014		
NOM DE L'ASSOCIATION	Montant voté pour 2014	Pour mémoire montant 2013
1-1° - Associations situées sur la Commune/Calcul sur la base de points		
Association sportive de Beauzac - Section Football	2 260,00	2 507,00
Société de Basket « Avenir de Beauzac »	2 810,00	3 468,00
Tennis Club de Beauzac	1 170,00	1 334,00
Sous Total 1 : ORGANISMES COMMUNAUX	6 240,00	7 309,00
1-2° - Associations situées sur la Commune/Calcul forfaitaire		
AB Cyclisme	370,00	370,00
Association BEAUZAC FITNESS GYM	380,00	380,00
Association Communale de Chasse Agréée de Beauzac	530,00	530,00
Les Amis du Vieux Beauzac	430,00	430,00
Ensemble Vocal de Beauzac	430,00	430,00
Association Beauzac Activités Loisirs (B.A.L	/	1 100,00
A.D.M.R. de Beauzac (hors activités tarifées)	810,00	810,00
Croix Rouge Française - Comité de Beauzac	205,00	205,00
Anciens Combattants (section locale)	450,00	450,00
Club du 3ème Age	440,00	440,00
Syndicat Agricole de Beauzac	205,00	205,00
FOYER BON SECOURS Animations	740,00	740,00
Sapeurs Pompiers de Beauzac	1 170,00	1 170,00
Association Cap Evasion (activité poterie)	335,00	335,00
Association Karaté Club de BEAUZAC	530,00	530,00
Sous Total 1 : ORGANISMES COMMUNAUX	7 025,00	8 125,00

° - Associations ou organismes situés hors de la Commune		
A.D.A.P.E.I.	180,00	180,00
O.V.I.V.E.	160,00	160,00
Service Dpt de l'Office National des Anciens Combattants	60,00	60,00
Association des Pupilles de l'Enseignement Public	140,00	140,00
Comité Départemental de la Prévention Routière	60,00	60,00
Groupement de vulgarisation agricole de Bas en Basset à Retournac	105,00	105,00
F.N.A.T.H.	95,00	95,00
Comité Départemental contre l'alcoolisme	95,00	95,00
Comité Départemental contre le cancer	125,00	125,00
Association des Paralysés de France	115,00	115,00
Syndicat Interdépartemental de défense paragrêle	320,00	320,00
Cinévasion – subvention de fonctionnement	200,00	200,00
Cinévasion – subvention exceptionnelle	400,00	/
Téléthon	210,00	210,00
ADOL	60,00	60,00
Association des Myopathes de France	80,00	80,00
Association Départementale des Restaurants du Cœur	430,00	430,00
Association Mucoviscidose	210,00	210,00
Association des Insuffisants rénaux de Hte-Loire	65,00	65,00
Coopérative scolaire "L'Hirondelle"	65,00	65,00
Société Régionale de la protection animale	230,00	230,00
Sous total 2 : ORGANISMES EXTERIEURS COMMUNE	3 405,00	3 005,00
3° - AUTRES SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS OU ORGANISMES PARTENAIRES		
Comité de jumelage (0.5 * 2819 hab)	1 410,00	1 410,00
Paroisse de Beauzac (50% du coût du chauffage de l'Eglise)	2 000,00	1 900,00
Association des Amis de la B.D.P. <i>Ref: tableau cotisations : communes + 2000 hab à 3 499 hab)</i>	230,00	220,00
Comité du Personnel Communal	3 500,00	3 500,00
Office de Tourisme intercommunal des Marches du Velay (<i>convention de prestation du 26 décembre 2012</i>)	10 000,00	10 000,00
Association "Vie Locale des Remparts" – Fête des produits du terroir	suspendue	760,00
Association "Vie Locale des Remparts" – "Animation de Noël et calendrier de l'Avent"	suspendue	480,00
Association Zac Strol Band -	2 000,00	1 695,00
Saison culturelle 2014/2015 organisée en partenariat et versée à l'association "Culture et Spectacles Vivants Beauzacois »	7 000,00	6 000,00
Fête de la Musique organisée en partenariat et versée à l'association "Culture et Spectacles Vivants Beauzacois »	1 000,00	1 000,00
Sous total 3 : AUTRES SUBVENTIONS	27 140,00	26 965,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS	43 810,00	45 404,00

3°- PATRIMOINE COMMUNAL – BATIMENTS COMMUNAUX – VOIRIE

3.1 Validation de l'Avant Projet Sommaire – Maison Médicale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2014-01-010 du 24 janvier dernier relative à l'approbation du contrat de Maitrise d'œuvre de la Maison Médicale proposé par le cabinet d'architectes Jacques VARENNES.

Suite à de multiples réunions de concertation, le cabinet d'architectes a mené à bien une réflexion d'envergure en partenariat avec les professionnels de santé futurs utilisateurs de cette structure et la Commune de Beauzac, maître d'œuvre du projet. En effet, les élus ont rencontrés à plusieurs reprises l'ensemble des professionnels de santé qui ont pu exprimer leur souhait en matière d'aménagement intérieur et extérieur du futur pôle médical.

Cette démarche a permis à Jacques VARENNES de construire un projet qui s'implante au centre de la parcelle de l'ancien boulodrome, dont la Commune est récemment devenue propriétaire suite à la dévolution du patrimoine de l'association « Boule des Amis ». Cette configuration permet de ménager, à l'arrière du bâtiment un espace suffisant permettant d'envisager un agrandissement futur si tel était le cas. La déclivité du terrain sera traitée par des pentes aménagées sur la voirie et par un emmarchement reliant la rue des Vivats à une petite esplanade devant la pharmacie. Cette configuration permet le respect des normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et offre une meilleure lisibilité dans l'espace.

Le bâtiment d'une superficie d'environ 420 m² abritera dans trois espaces cubiques reliés entre eux, un pôle médical accueillant cinq espaces destinés aux professionnels de santé (deux médecins, un infirmier, un kinésithérapeute, un ostéopathe), une zone commune (accueil, attente, sanitaires), une salle de détente et des locaux techniques. Par ailleurs, il accueillera une pharmacie composée d'un espace de vente et différents petits locaux (bureau, détente, réserve, local orthopédique, préparatoires, sanitaires, sas).

Enfin, Monsieur le Maire précise que Maître Sophie SABOT BARCET, notaire a été associée à la dernière réunion de concertation afin de réfléchir au montage juridique et financier entre la Commune de Beauzac, maître d'ouvrage et les professionnels de santé qui pourront soit, louer leur espace de travail, soit l'acquérir par lot.

Le détail estimatif produit par le Cabinet d'architectes Jacques VARENNES fait état d'une dépense pour cet Avant Projet Sommaire, d'un montant estimatif de 568 500 Hors Taxes. A cet effet, il convient de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre permettant d'ajuster le montant de la rémunération du cabinet d'architectes dont la rémunération initiale avait été fixée par rapport à un estimatif de travaux de 500 000€ HT.

La modification du prix initial est dû à l'augmentation de la surface de 70 m² à la demande des professionnels de santé, une augmentation du nombre de points d'eau, un recalage des châssis toute hauteur, mais également à l'aménagement des abords avec emmarchement, murets de soutènement et création d'une pergola.

Conformément à l'article 29 et 30 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, il est nécessaire d'acter le passage de la rémunération initiale provisoire à la rémunération initiale définitive qui doit être notifié au plus tard avant l'Avant Projet Définitif. Cet avenant fixera le montant initial définitif de la rémunération sur la base d'un montant de travaux estimé à 568 500.00 € Hors Taxes hors auquel il faut ajouter les couts liés à l'aménagement des abords qui s'élève à 94 300.00 Hors Taxes.

Enfin, il précise qu'une consultation a été lancée auprès de bureaux de contrôle spécialisés pour la réalisation d'une mission Sécurité et Protection de la Santé et de coordination des travaux.

Il est précisé que l'architecte Jacques VARENNES a estimé le coût global a répartir entre les différentes parties (Professionnels de santé et commune) à 771 580.00 € HT. Cette somme sera répartie au prorata des surfaces utilisées majoré le cas échéant, des espaces communs.

Le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet Sommaire et le Détail Estimatif des coûts liés à la construction et à l'aménagement des abords tel que présenté ci-dessus et de modifier en conséquence par avenant le montant de la rémunération du Cabinet d'architectes Jacques VARENNES. Il autorise le Maire à déposer le permis et à lancer la consultation des entreprises.

3.2 Dénomination des Rues

Le Conseil Municipal a procédé à la dénomination des rues suivantes :

Appellation	Repères
Route du STADE	Commence Route de PONT DE LIGNON et se termine au carrefour des routes CHANTEDUC / GRAND
Route de LA GARENNE	Commence Route du STADE et se termine au POLE DE LA PETITE ENFANCE
Route de LA VARENNE	Commence Route du CORTIAL et se termine à la Ferme de Marc MILLION
Place de COURBESSINE	Commence Rue du Cimetière
Rue du CIMETIERE	Commence Route de LA VARENNE (dans le village LA VARENNE) et se termine Rue du FAUBOURG

Route de CHAZELET	Commence Avenue Louis PASTEUR et se termine au carrefour de la Route de COMBRES
Route du CORTIAL	Commence au carrefour Route de la VARENNE et se termine au CORTIAL BAS
Rue du CORTIAL HAUT	Commence Route du CORTIAL et se termine Route du CORTIAL pour desservir les maisons d'habitation du CORTIAL HAUT
Route de BERARD	Commence Route de TIRANGES (commune de BAS EN BASSET) et se termine au CORTIAL BAS
Route de la COLLINE	Commence Avenue Louis PASTEUR et se termine Chemin de la DENT
Impasse de l'ABREUVOIR	Lieu dit LE SUC
Rue des JONQUILLES	Lieu dit LE SUC
Rue BELLE VUE	Lieu dit LE SUC
Rue de LA FOUILLOUSE	Commence Route de la COLLINE Impasse pour desservir les maisons d'habitation
Chemin du VENT	Commence Route de la COLLINE Impasse pour desservir les maisons d'habitation
Chemin du PAVÉ	Commence Chemin du SUC Impasse pour desservir les maisons d'habitation
Rue du RUISSEAU	Commence Avenue Louis PASTEUR Impasse pour desservir les maisons d'habitation
Impasse du ROUSSON	Commence Chemin du ROUSSON Impasse pour desservir les maisons d'habitation
Route des CÔTES	Commence à la RD42 (Croix de L'ORME) Impasse pour desservir les maisons d'habitation
Chemin des BRUYERES	Commence au carrefour Route des COTES Impasse pour desservir les maisons d'habitation
Rue des PINS	Commence Chemin du ROUSSON et se termine Route des COTES
Chemin de l'ECU	Commence à LA NAUTHE et se termine à Maison SABATIER
Route des VIVATS	Commence Avenue Maréchal FOCH et se termine Chemin de l'ECU
Place du FOUR	Devant le métier du village des VIVATS
Rue des GAULES	Commence Place du FOUR et se termine Chemin de l'ECU
Route de la CHARREYRE	Commence à la CROIX DE L'HORME et se termine Route des VIVATS
Route de MONTOURTIER	Commence Chemin de la DENT et se termine Route des VIVATS
Rue des SILLIOUS	Commence Route de MONTOURTIER et se termine Route des VIVATS
Impasse des PIECES	Commence Route des VIVATS
Chemin de DAVEINE	Commence sur le RD 42 (LE MONTILLON) et se termine Route des VIVATS
Parking de l'ECHAUFFAT	Nouveau parking de l'école publique
Rue de BESSENAY	Nouvelle voie école publique
Chemin des FERMES	Commence Route des VIVATS
Rue des CHÂTAIGNERS à CHABANO	EXISTE DÉJÀ MAIS A MENTIONNER DANS DELIBERATION
Chemin de la DENT	au lieu de la Rue du CHEMIN DE LA DENT
Impasse du VERDOYER	Commence rue du VERDOYER
Place du WAGON	LIORIAC
Rue DOUSTRAND	LIORIAC
Rue du COLOMBIER	LIORIAC
Rue des LUNAIRES	LIORIAC
Impasse des GUARITOUX	LIORIAC
Route du CROS	LIORIAC
Impasse de la COMBE	LIORIAC

Rue des VIGNOBLES	LORIAN
Route de la PERDOUA	LORIAN
Rue du PIAROU	LORIAN
Chemin du CHAMP - FARRIER	LORIAN
Impasse du PUIITS	VAURES

3.3 Cession partie de parcelle aux Bernauds, propriété privée de la Commune

Le Conseil Municipal a été informé de la demande de permis de construire déposée par Monsieur Laurent GRANGEON, agriculteur, domicilié aux Bernauds, relative à la construction sur l'existant d'une nouvelle bergerie d'une capacité supérieure à celle déjà implantée. Il est précisé que Monsieur GRANGEON est propriétaire des parcelles K 812 et 813 sur lesquels est implantée l'actuelle bergerie.

Dans un souci de mise aux normes de son bâtiment agricole dédié à l'élevage de brebis, Monsieur Laurent GRANGEON a souhaité réaliser une construction d'une capacité de 315 places d'accueil sur une surface totale de 630 m². Considérant la configuration du terrain et les normes applicables aux bâtiments agricoles, l'implantation de ce projet impose à Monsieur GRANGEON d'empiéter sur le domaine privé de la Commune. Ainsi, il a sollicité auprès de la Mairie l'acquisition d'une partie de la parcelle identifiée au plan cadastral sous le numéro 1 373 de la section D et propriété privée de la Commune de Beauzac.

Monsieur le maire a été autorisé à céder une partie de la parcelle afin de soutenir cet agriculteur dans son projet de mise aux normes. Il précise que les frais de bornages et d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente a été fixé à 0.38 € le m² pour une superficie d'environ 2 500 m².

4°- QUESTIONS DIVERSES

4.1 Commissions Intercommunales de la Communauté de Communes « Les Marches du Velay »

Monsieur le Maire a procédé à la désignation des différents conseillers qui seront proposés aux commissions communautaires.

DELEGUES DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES EXTERIEURS		
Commission enfance jeunesse	Bernadette TENA - CLAVIER Jeanine GESSEN	/
Commission Economie	Jean PRORIAL – Président Blandine PRORIAL Alain OLLIER	/
Commission Développement Durable	Xavier LIOGIER Jean Pierre MONCHER	Jean PRORIAL
Commission Fiscalité - Finances	Jean PRORIAL Jeanine GESSEN	/
Commission Moyens Internes	Marc MILLION Richard CAUQUIL	/
Commission Communication	Bernadette TENA - CLAVIER Julien MOINE	/
Commission Charges Transférées	Jean PRORIAL Jeanine GESSEN	/
Commission d'Appel d'Offres	Marc MILLION	Richard CAUQUIL
Comité de Pilotage du centre aquatique	Jean Pierre MONCHER	/
Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	Jean PRORIAL	Monique BONNET CASSON
SYMPTOM	Jean PRORIAL	Jean Pierre MONCHER Xavier LIOGIER
Office du Tourisme Intercommunal	Monique SURREL-SATRE Hélène SOUVETON	Christophe PEYRARD
Comité Intercommunal de prévention de la délinquance	Monique SURREL Jordan PREYNET	/
Commission Accessibilité	Richard CAUQUIL Stéphane OLLIER	/
Mission Locale	Monique SURREL	/
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	Commission enfance jeunesse	/
Syndicat des Eaux Loire Lignon – SPANC	Jean Pierre MONCHER	

4.2 Désignation des jurés d'assises

Conformément à l'article 259 et suivants du Code de Procédure Pénale, il les membres du Conseil Municipal ont procédé à la désignation de six jurés d'assises afin d'établir la liste provisoire qui sera arrêtée définitivement par arrêté préfectoral. La liste préparatoire est établie par tirage au sort à partir de la liste électorale. Il s'agit de :

- PSEAT épouse JOURJON Céline – Rue de l'échauffat
- VALETTE Patrice – Plaine de Pirolle
- PETIOT Philippe – Pirolles
- BERGERON Damien – Pirolles
- BERNARD Michel – Le Fraise Haut
- CARRET Isabelle – Rue des Tilleuls – Chabanou